



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mai 2018

N°88/05/2018 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MONTAUBAN CYCLISME 82

L'an deux mille dix-huit, le lundi 28 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 mai 2018.

Etaient présents : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Pierre Antoine LEVI, Nicole ROUSSEL à Annie GUILLOT, Aurélie BURATTI à Philippe FRANCOIS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Valérie RABAULT, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association MONTAUBAN CYCLISME 82 a été fondée le 20 décembre 2017 suite à la démarche de fusion des différents clubs de cyclisme présents sur le territoire de la Commune, dans le but *d'encourager et de mutualiser la pratique du sport cycliste de compétition.*

Un des axes majeurs de ce nouveau projet, est la création et la structuration d'une véritable école de cyclisme au bénéfice des jeunes Montalbanais qui souhaitent pratiquer leur sport dans des conditions optimales de sécurité et dans une perspective de progression sportive.

Cette école de cyclisme comporte actuellement une section « route », et une section « VTT » unique en Tarn-et-Garonne, qui bénéficient d'un encadrement de qualité par l'intervention d'éducateurs diplômés. Pour ce faire, un partenariat étroit avec le club de Triathlon de Montauban a été entrepris dans le but de mutualiser les moyens ainsi que les entraînements.

Ces actions, qui fonctionnent aujourd'hui avec plus de 40 jeunes adhérents sont clairement orientées vers la formation des jeunes, et s'inscrivent pleinement dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Montauban.

Par conséquent, afin d'aider ce club à poursuivre la structuration et le développement de ses activités axées sur la formation des jeunes cyclistes, la Ville de Montauban souhaite lui accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 20 000 €.

Par ailleurs, le Montauban Cyclisme 82 a été retenu par la Fédération Française de Cyclisme pour organiser en collaboration avec le club de l'Avenir Cycliste Nègrepelissien, le Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2018.

Cet évènement majeur dédié aux jeunes de 9 à 14 ans, est le plus important de France et se déroulera du 5 au 8 juillet 2018 à Montauban. Assimilable à un championnat de France, il regroupera durant ces 3 jours, les 420 meilleurs jeunes de toute la France métropolitaine et de l'outre-mer, répartis en 15 délégations de 28 coureurs.

Diverses manifestations seront proposées, dont 5 épreuves sportives animées avec speakers, bus d'animation, et caravane publicitaire dans une ambiance « Tour de France ».

L'organisation à Montauban garantira la présence d'une équipe locale défendant les couleurs de la Ville.

A ces fins, l'Association Montauban Cyclisme 82, sollicite l'aide de la collectivité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre de cette action spécifique pour un montant de 10 000 €.

Soit une subvention totale de 30 000 €.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Association Montauban Cyclisme 82 pour l'année 2018,
- approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle supplémentaire pour l'action spécifique « *Trophée de France des Jeunes Cyclistes* » pour un montant de 10 000 €,

- autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectif et de moyens afférente,
- dire que les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

31 MAI 2018

De sa publication et/ou notification le :

31 MAI 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 mai 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

